

/MC

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, modifiée par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992,

VU le décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets,

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1990 autorisant la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles à étendre son centre d'enfouissement technique de résidus urbains situé à LIVRY, et notamment l'article 32 qui prévoit la création d'une commission d'information et de contrôle,

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1991 instituant une commission d'information et de contrôle relative aux conditions d'exploitation de la décharge de LIVRY, et fixant la composition de cette commission,

VU les arrêtés préfectoraux modificatifs des 15 janvier 1993 et 06 avril 1998,

VU l'arrêté préfectoral du 26 août 1997 donnant délégation de signature à M. Christian JOUVE, Sous-Préfet de l'Arrondissement de BAYEUX,

A R R E T E :

ARTICLE 1er - La composition de la commission d'information et de contrôle prévue à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 06 avril 1998 est modifiée comme suit :

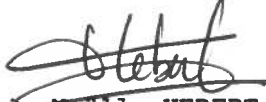
- au titre des administrations
 - M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
 - M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et sociales ou son représentant
 - M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse-Normandie ou son représentant,
- au titre des Collectivités Territoriales
 - Mme Sylvie LENOURRICHEL, Conseiller Général du Canton de CAUMONT-L'EVENTE
 - M. Jean-Paul THOMAS, maire de LIVRY,
 - M. Jean LELOUEY, maire délégué de la section LIVRY-PARFOURU
- au titre des associations de protection de l'environnement
 - M. Michel PATTE, Président de l'Association LIVRY-PARFOURU pour la sauvegarde de l'environnement et du Patrimoine (ALPSEP) ou son représentant,
 - M. René MAFFEI, président du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE) ou son représentant,
 - Mme Josette BENARD, Présidente du Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN) ou son représentant,
- au titre de l'exploitant, la Société VALNOR
 - M. Didier FOUILLAUD, Directeur Général Adjoint Société VALNOR et Mme Carole MICOUD, responsable Bureau d'Etude et Installations Classées VALNOR, M. Jean-Pierre LA NEELLE, responsable du Site de LIVRY.

ARTICLE 2 - M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de BAYEUX, M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres de la Commission.

Fait à BAYEUX, le 09 juin 1998
 Pour le Préfet et par délégation
 Le Sous-Préfet de l'arrondissement de BAYEUX,

signé : Christian JOUVE

Pour ampliation
 Le Secrétaire en Chef


 Marie-Noëlle HEBERT